

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Camphora racemica in tabulis

N° d'article 06244001

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone Adresse email de la 0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2 H228 Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332 STOT SE 2 H371

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger







## Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Poumon

Voie d'exposition: par inhalation

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes



Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des veux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Bornane-2-one

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Composants dangereux**

#### Bornane-2-one

No. CAS 76-22-2 No. EINECS 200-945-0

Numéro 01-2119966156-31-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 65 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2 H228 Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332

STOT SE 2 H371 Poumon; Voie d'exposition: par

inhalation

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Conduire chez le médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Eeau, Mousse, Produits extincteurs en poudre

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Le produit est combustible. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Vapeurs plus lourdes que l'air. Peut



Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

## 5.3. Conseils aux pompiers

## Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Explosif

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Nettoyer.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

#### Bornane-2-one

Liste SUVA Type MAK

Valeur 13 mg/m³ 2 ppm(V)

Etablie le: 2017; Remarque: Auge & OAW; NIOSH

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

#### **Protection respiratoire - Note**

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2

#### **Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques



Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant 0.11 mm Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** solide

**Odeur** caractéristique

valeur pH

Remarque Non applicable

Point de fusion

Valeur 174 °C

Source Index Merck

Point d'éclair

Valeur 65 °C

## limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure 0.6 à 4.5 %(V)

Source Index Merck

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1 g/cm<sup>3</sup>

coefficient de partage: n-octanol/eau

pOW à 3.04

méthode calculé Source Index Merck

Température d'inflammabilité

Valeur 466 °C

Source Index Merck

Temps d'écoulement

Remarque Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

## 10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Permanganate de potassium, Ozone (danger d'explosion!), Agents réducteurs, Réagit violemment au contact de papier, bois, matière grasse.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

#### **Autres données**

Facilement inflammable. Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**



Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 1'310 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Bornane-2-one

Espèces souris

DL50 1310 à 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Bornane-2-one

Espèces lapin

DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE 1.5 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Bornane-2-one

CL 50 1.5 mg/l

Corrosion/irritation cutanée

Espèces lapin évaluation irritant

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer

des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant Expériences issues de la pratique

risque d'affections rénales. le produit est irritant pour les muqueuses. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 35 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les poissons (Composants)

Bornane-2-one

CL 50 35 mg/l Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les bactéries

CE 0 100 à 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Valeur > 70 %

évaluation Bonne dégradabilité



Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## coefficient de partage: n-octanol/eau

pOW à 3.04

méthode calculé Source Index Merck

#### 12.6. Autres effets néfastes

#### Cheminement et devenir dans l'environnement

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes possible.

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** 

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	2717	2717	2717
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	CAMPHRE	CAMPHOR	CAMPHOR
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
Carte pour désignation du danger	<b>₹</b>	<b>₩</b>	4
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matiere: 062440 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

COV

COV (CH) 0.0 %

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### mentions de danger H-de la rubrique 3

H228 Matière solide inflammable.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H332 Nocif par inhalation.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Flam. Sol. 2 Matière solide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 2

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.